

- Construire un bâtiment à vocation artisanale
- Cette occupation doit être effective dans le délai maximum d'un an suivant, la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

II. Réseaux et servitude des terrains à vendre

- Réseaux
- Les réseaux existants (eau, assainissement collectif, électricité, France télécom), ils sont situés au droit de la voirie. La viabilisation est à réaliser par l'acquéreur.
- Le gaz se trouve à proximité dans la rue ;

IV. Prix de vente des parcelles

Le prix de vente est de 90 000 € TTC (ou 75 000 € HT).

V. Répartition des frais et formalité de candidature

- Répartition des frais
- La commune prendra en charge :
- Le bornage ;
 - L'office notarial de Saint Loubès représentera la commune ;

Les acquéreurs prendront en charge :

- Les frais de raccordement aux différents réseaux ;
- Les frais de notaire ;

- Formalités de la candidature

Les candidatures se feront par courrier signé et daté en recommandé ou contre accusé réception et adressées à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse de la mairie : *21 avenue de l'Hôtel de ville, 33450 Saint Sulpice et Cameyrac.*

VI. Procédure d'attribution

Le conseil municipal délibèrera après avis de la commission pour attribuer le lot. Un compromis de vente sera signé devant le notaire. La vente définitive devant le notaire sera établie dès les formalités bancaires acceptées (si nécessaire).